**­­MAIRIE** DE **BERNEX**

81, route de la mairie – 74500 BERNEX

04.50.73.60.40 – contact@mairie-bernex.net

Bernex, le 13 avril 2021

**Compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 Avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois,

Emilien Abgrall, Amandine Dutruel, Laurine Carraud, Sylvie Trincaz, Stéphane Vesin,

Richard Martinez, Marie Perard, Edouard Betemps, Sandie Masson, Jean-Jacques Bertoni.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Pierrarnaud Christin (excusé)

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

1) Décide de ne pas augmenter les taux d’imposition des taxes directes locales et de les

fixer comme suit :

2020 2021

Taxe foncier bâti 25,49 % 25,49 %

Part communale 13,46 % -

Part départementale 12,03 % -

Taxe foncier non bâti 99,03 % 99,03 %

2) Adopte le projet de création d’un mini-golf à but touristique 4 saisons et de régénération d’un court de tennis pour un montant total estimatif de 21.780,00 euros H.T. et le projet d’installation de bornes de service et de station sanitaire écologique pour camping-cars pour un montant total estimatif de 16.713,00 euros H.T. Il sollicite des subventions du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au taux le plus élevé

possible pour leur financement dans le cadre des contrats départementaux d’avenir et de solidarité.

3) Modifie les tarifs Eté des remontées mécaniques ainsi que les tarifs des forfaits VTT à compter du 1 er Mai 2021

4) Fixe les tarifs de l’activité Bobkart à compter du 1 er Mai 2021

5) Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l’année 2020

6) Approuve le bilan des actions de formation des élus au cours de l’année 2020

7) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

. parcelle cadastrée section A sous le numéro 1785 lieudit Vers la Scie

. parcelles cadastrées section D sous les numéros 2803, 2807, 2808 et 2812 sises 78 Route du Télésiège

. parcelles cadastrées section D sous les numéros 2804, 2809, 2810 et 2813 lieu-dit Langin

8) Discute d’affaires diverses

Transformation d’un ancien centre de vacances en appartement à Bénand.